



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35  
Nombre de membres présents à la séance 35  
Nombre de membres représentés 0  
Nombre de membres non représentés 0

Le samedi 28 mars 2026 à 11h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 6**

**ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

**PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire**

Mes chers collègues,

L'élection des adjoints se fait sous la présidence du Maire nouvellement élu. Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour l'élection des adjoints, les bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en ligne de compte pour la détermination des suffrages exprimés.

Il est donc proposé de fixer le délai imparti pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner à 5 minutes et de procéder à l'élection des adjoints.

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Fixe le délai imparti pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint à 5 minutes.

**Article 2** : Constate le résultat du scrutin :

Pour rappel, la majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	9
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	18

Les nom et prénom du candidat placé en tête de liste de chaque liste	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Jérôme TAGNON	26

**Article 3** : Proclame adjoints et installe immédiatement les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jérôme TAGNON. Ils prennent le rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- Monsieur Jérôme TAGNON ;
- Madame Stéphanie BRANCO ;
- Monsieur Olivier LAVIGNE ;
- Madame Chantal ALLAIN ;
- Monsieur Maxime OUANOUNOU ;
- Madame Liliane REUSCHLEIN ;
- Monsieur Frédéric GOMES ;
- Madame Corinne FIORENTINO ;
- Monsieur Brahim BAHMAD ;
- Mme Béatrice NICOLAS-DARROU.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

The image shows the official seal of the Mayor of Joinville-le-Pont, which is circular and contains the text 'MAIRE DE JOINVILLE LE PONT' and 'VAL-DE-MARNE'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Le secrétaire de séance – Monsieur Sacha  
FRANCE-ALBERTINI

The image shows the official seal of the Secretary of the Council, which is circular and contains the text 'MAIRE DE JOINVILLE LE PONT' and 'VAL-DE-MARNE'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 30 MARS 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 30 MARS 2026 A Joinville-le-Pont le

